



Département d'évaluation  
de la recherche

# GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

—  
**SOUS-DOMAINE : SHS 4**

**DISCIPLINE : PSYCHOLOGIE**

Février 2018

(Mise en forme du 7 novembre 2018)

## SOMMAIRE

### A – PRÉAMBULE 4

#### COMPOSITION DE LA COMMISSION 4

#### INTRODUCTION 4

### B – PRODUITS DE LA RECHERCHE 5

#### I. JOURNAUX / REVUES 5

1. Articles scientifiques .....5
2. Articles de synthèse / revues bibliographiques .....6
3. Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques...) .....6

#### II. OUVRAGES 6

1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions .....6
2. Direction / édition scientifique .....6
3. Chapitre d'ouvrage .....6
4. Thèses publiées / éditées .....7

#### III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE 7

1. Éditions d'actes de colloques / congrès .....7
2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès .....7
3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche .....7

#### IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES 8

1. Prototypes et démonstrateurs .....8
2. Plateformes et observatoires .....8

#### V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES 8

1. Logiciels .....8
2. Bases de données / Cohortes .....8
3. Corpus .....8
4. Outils d'aide à la décision .....8

#### VI. Brevets, licences et déclarations d'invention 9

#### VII. Rapports d'expertises techniques, produits des instances de normalisation 9

#### VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES 9

1. Ouvrages .....9
2. E-learning, moocs, cours multimedia .....9

#### IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC 9

1. Émissions radio, TV, presse écrite .....9
2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, etc .....9
3. Produits de médiation scientifique .....10
4. Débats science et société .....10

#### X. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE 10

1. Créations artistiques théorisées .....10
2. Mises en scène .....10

3.	Films .....	10
----	-------------	----

## C – ACTIVITÉS DE RECHERCHE 10

### I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES 10

1.	Participation à des comités éditoriaux (revues, collections) .....	10
2.	Direction de collections et de séries .....	10

### II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION 10

1.	Responsabilités au sein d'instances d'évaluation .....	10
2.	Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques .....	11
3.	Évaluation de laboratoires (type Hcéres) .....	11
4.	Évaluation de projets de recherche .....	11

### III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE 11

1.	Activités de consultant .....	11
2.	Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation .....	11
3.	Expertise juridique .....	11

### IV. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS 11

### V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS 11

### VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES 11

1.	Contrats de Recherche & Développement avec des industriels.....	12
2.	Conventions CIFRe .....	12
3.	Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s) .....	12
4.	Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques .....	12
5.	Création d'entreprise, de start-up.....	12

### VII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES 13

1.	Contrats européens (H2020 : ERC, « Défis sociétaux », etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.) .....	13
2.	Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.) .....	13
3.	Contrats avec les collectivités territoriales .....	13
4.	Contrats financés dans le cadre du PIA.....	13
5.	Contrats financés par des associations caritatives, des fondations, des établissements privés (ARC, Fondation pour la recherche médicale, Fondation de France, etc.).....	14

### VIII. INDICES DE RECONNAISSANCE 14

1.	Prix.....	14
2.	Distinctions.....	14
3.	Responsabilités dans des sociétés savantes.....	14
4.	Invitations à des colloques / congrès à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers.....	14

## A – PRÉAMBULE

### COMPOSITION DE LA COMMISSION

Ce document a été élaboré sous la supervision des conseillers scientifiques du sous-domaine SHS 4 (Psychologie) au sein du Hcéres. La commission a été composée en tenant compte de la majorité des courants en matière de recherche en psychologie et de l'expérience acquise par le CNU et par la Conférence des publications de psychologie en langue française. Elle a souhaité répertorier non seulement les publications scientifiques mais également les outils créés, ainsi que les pratiques que les recherches permettent de faire, de faire connaître, d'évaluer et de faire évoluer, l'importance et la fécondité sur le plan scientifique de ces activités scientifiques ne se mesurant pas uniquement en quantifiant les publications.

Liste des personnes ayant participé soit aux groupes de travail, soit à la relecture du document :

- Emmanuel Barbeau, directeur de recherche CNRS, Centre de Recherche Cerceau et Cognition (CERCO), UMR CNRS 5549, Université de Toulouse ;
- Christian Bastien, professeur d'ergonomie cognitive, Université de Lorraine ;
- Karine Doré-Mazars, Institut Universitaire de France, professeur de psychologie cognitive, Université Paris-Descartes ;
- Ewa Drozda-Senkowska, déléguée scientifique DGEIP, professeur de psychologie sociale expérimentale, Université Paris Descartes ;
- Marie-Christine Gely-Nargeot, professeur de neuropsychologie et de psychopathologie cognitive du vieillissement, EA 4556, Dynamique des Capacités Humaines et des Conduites de Santé, Université de Montpellier ;
- Jacques Grégoire, Professeur, psychométrie, apprentissage et troubles d'apprentissage, Université de Louvain Louvain-la-Neuve (Belgique) ;
- Pascal Huguet, directeur de recherche CNRS, Laboratoire de Psychologie Sociale et Cognitive (LAPSCO), UMR CNRS 6024, Université de Clermont-Ferrand ;
- Virginie Laval, membre du Conseil National des Universités (16e section), professeur de psychologie du développement, Université de Poitiers ;
- Sylvie Ledoux, directeur de recherche INSERM, psychologie sociale/santé publique, Paris ;
- Claude Lemoine, professeur émérite de psychologie du travail et des organisations, Université de Lille ;
- François Pommier, membre du Conseil National des Universités (16e section), professeur de psychologie clinique et de psychopathologie, Université Paris Nanterre ;
- Bruno Quintard, membre du Conseil National des Universités (16e section) et Société Française de Psychologie, professeur de psychologie de la santé, Université de Bordeaux ;
- Benoît Schneider, Fédération Française des Psychologues et de Psychologie, professeur de psychologie de l'éducation, Université de Lorraine.

Conseillers scientifiques au Hcéres :

- Jean-Louis Nandrino, professeur des universités, Laboratoire de Sciences Cognitives et Affectives (SCALab), UMR CNRS 9193, Université de Lille ;
- Laurent Ottavi, professeur des universités, Université de Rennes ;
- Régine Scelles, professeur des universités, Université Paris Nanterre ;
- Céline Souchay, directeur de recherche CNRS, Laboratoire de Psychologie et de Neurocognition (LPNC), UMR CNRS 5105, Université Grenoble Alpes.

### INTRODUCTION

La Psychologie est un sous-domaine des SHS (SHS 4 au Hcéres) et est représentée au CNRS dans la section 26 du Comité National de la Recherche Scientifique (CoNRS) et par la section 16 du Conseil National des Universités (CNU).

Les laboratoires de recherche en Psychologie, qu'ils soient associés à l'Université, à l'INSERM ou au CNRS, ont comme missions principales la production de nouvelles connaissances (en termes de produits de la recherche) et le transfert de ces nouvelles connaissances. Les produits de la recherche en Psychologie comportent bien sûr les publications scientifiques pour la diffusion des connaissances mais incluent

également d'autres produits (détaillés ci-après) qui reflètent les différentes pratiques de chaque communauté en psychologie.

D'autres missions des unités de recherche peuvent être assurées et peuvent être comprises comme des marques d'adéquation de leurs fonctionnements au regard de leurs paradigmes de recherche.

Ce document vise à :

- identifier les produits de la recherche en Psychologie qui relèvent principalement :
- des productions écrites académiques ;
- d'autres productions (transfert et valorisation) ;
- de la formation ;
- proposer des critères d'évaluation de ces produits.

Par ailleurs, la Psychologie nourrit d'autres disciplines et se nourrit d'elles. Des travaux reconnus sont conduits à l'interface d'autres sous-domaines des sciences humaines et sociales (Linguistique, Philosophie, Anthropologie par exemple), des Sciences et Technologies (Physique, Informatique, Automatique par exemple) ou encore des Sciences de la Vie et de l'Environnement (Biologie, Écologie par exemple). De ce fait, les supports de production scientifique, tels que les revues et conférences, peuvent dépasser largement le périmètre disciplinaire de la psychologie.

## B – PRODUITS DE LA RECHERCHE

### I. JOURNAUX / REVUES

#### 1. Articles scientifiques

Les listes de revues sont abandonnées au profit des bases de données actuellement répertoriées par la 16e section du CNU. Ainsi, sont considérés tous les supports de publication répertoriés dans : PsycINFO, ISI, Medline, Ergonomics Abstracts, Scopus.

L'appréciation de la qualité relative des supports de publication pourra être complétée à l'aide de SCImago (<http://www.scimagojr.com/journalrank.php>). Ce site permet de classer (par quartile) les revues en fonction des sous-disciplines et ainsi d'évaluer la visibilité du support.

Par ailleurs, l'unité de recherche spécifiera les disciplines concernées de façon à apprécier la pluri-inter-trans-disciplinarité des productions.

Enfin, l'unité de recherche évaluée peut solliciter le Hcéres (voir procédure ci-après) pour évaluer un support de publication.

Principes de révision des « Listes » de revues en Psychologie et commission d'actualisation

La commission convient d'appeler « Liste » l'ensemble des revues issues des bases de données et d'une liste complémentaire qui sera définie selon les critères suivants (voir ci-dessous).

Lorsqu'un article est paru dans une revue qui ne figure pas dans une des bases de données identifiées ci-dessus, les chercheurs ou les équipes peuvent solliciter une commission d'actualisation aux compétences ici étendues) (infra) pour demander que la revue soit prise en compte.

Deux cas de figure peuvent se présenter :

- il s'agit d'une revue de la discipline absente des bases de données listées ci-dessus. La commission applique alors des éléments de caractérisation des revues (diffusion, sélection des articles, qualité scientifique, politique éditoriale, rayonnement). La rubrique qualité scientifique sera complétée par le classement SCImago. La commission d'actualisation établit une liste complémentaire ;
- il s'agit d'une revue d'une discipline connexe relevant de la pluri-inter-trans-disciplinarité. La commission d'actualisation sollicite des experts ad hoc d'une autre discipline (informatique, sciences de l'éducation, linguistique, sociologie, GRH,...), ce qui lui permet de compléter la Liste de psychologie telle qu'elle résulte de la compilation des bases de données mentionnées ci-dessus.

## 2. Articles de synthèse / revues bibliographiques

Dans certains cas, laissés à l'appréciation du comité d'experts, des articles, dits « articles de synthèse », peuvent être considérés comme des produits de la recherche au même titre que les articles scientifiques.

## 3. Autres articles (articles publiés dans des revues professionnelles ou techniques...)

Ces articles peuvent participer à la diffusion des connaissances auprès des professionnels de la psychologie ou du monde socio-économique et, à ce titre, peuvent être pris en considération, particulièrement pour la mise en évidence de la valorisation sociale des travaux de l'unité de l'unité de recherche.

# II. OUVRAGES

## 1. Monographies et ouvrages scientifiques, éditions critiques, traductions

Les monographies scientifiques qui synthétisent une thématique de recherche et qui apportent souvent de nouvelles perspectives de formation, sont reconnues comme produits de la recherche.

L'auteur (et l'unité) doi(ven)t indiquer s'il s'agit :

- d'ouvrages scientifiques constituant un texte unique et homogène, signés en nom propre, présentant une recherche originale sur une question ou sur une thématique et destinés à un public restreint de spécialistes ;
- d'ouvrages, signés en nom propre, faisant la synthèse d'autres travaux scientifiques pour présenter l'état d'une question ou d'une thématique de recherche ;
- d'ouvrages scientifiques constituant un texte unique et homogène, signés par plusieurs auteurs ;
- de synthèses de la littérature relative à un domaine de connaissance particulier, apportant une plus-value pour un public particulier ;
- de contributions épistémologiques, théoriques, méthodologiques originales (d'un point de vue disciplinaire, pluri ou interdisciplinaire).

Le cas échéant, on pourra s'appuyer sur certains critères pour en évaluer la qualité :

- présence d'un processus d'évaluation externe explicite ;
- notoriété de l'éditeur et de la collection ;
- respect des exigences des domaines scientifiques de référence ;
- présence d'une traduction de l'ouvrage dans une ou plusieurs langues ;
- présence dans ces productions d'un appareil critique lisible, rationalisé (notes et références bibliographiques) s'appuyant sur les références francophones ou étrangères incontournables.

## 2. Direction / édition scientifique

La direction d'ouvrages associant différents auteurs est un produit à prendre en compte. La renommée de la collection, la présence d'un processus d'évaluation externe explicite et le degré de sélectivité des contributions à l'ouvrage sont des indices de qualité.

## 3. Chapitre d'ouvrage

Les chapitres d'ouvrages traitant d'une thématique de recherche et associant différents auteurs (contribution épistémologique, théorique, méthodologique originale d'un point de vue disciplinaire, pluri ou interdisciplinaire) sont des produits à prendre en compte.

Comme pour les articles de synthèse, la nouveauté et l'originalité de l'approche sont des éléments qualitatifs à prendre en compte et sont laissés à l'appréciation du comité. L'évaluation par les pairs (présence d'un processus d'évaluation externe explicite) doit relever d'un niveau d'exigence et d'explicitation équivalent à celui des revues retenues par les bases données. Pour cela, il convient de préciser s'il y a eu une sélection à la suite d'une lecture critique par les pairs (sur résumé, sur texte).

#### 4. Thèses publiées / éditées

Toutes les thèses, déposées sur des sites ad hoc ou pas, sont considérées comme des produits de la recherche. Il en va de même des habilitations à diriger des recherches.

### III. COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

#### 1. Éditions d'actes de colloques / congrès

L'édition d'actes de conférences ou de colloques qui nécessitent un travail d'organisation (notamment un processus d'évaluation des différentes contributions) est à prendre en compte.

On distingue :

- un colloque qui sélectionne les présentations sur invitation (pas de sélection par les pairs) ;
- un colloque sélectif avec procédure d'évaluation en double aveugle sur la base d'articles longs.

Si les communications et les articles sont des productions scientifiques à proprement parler, l'activité d'édition scientifique d'un volume d'actes ou d'un ouvrage collectif relève de la diffusion de la recherche.

Dans le cas où une introduction par les éditeurs scientifiques constitue une contribution originale, c'est elle, et non le volume dans son ensemble, qui doit être considérée comme une production.

Indices de qualité :

- présence d'un processus d'évaluation externe explicite ;
- notoriété de l'éditeur et de la collection ;
- respect des exigences des domaines scientifiques de référence ;
- degré de sélectivité des contributions à l'ouvrage ;
- indice de refus de propositions.

#### 2. Articles publiés dans des actes de colloques / congrès

Les actes de colloques, dont les articles font l'objet de publications après un processus d'évaluation sont reconnus par la communauté internationale et sont référencés dans des bases de données. Pour certains champs de la Psychologie, la sélectivité du colloque ou de la conférence est un critère important, de même que l'originalité, l'aspect novateur, les ruptures théoriques et méthodologiques. Une attention particulière est également portée aux conférences plénières sur invitation qui sont publiées.

Indices de qualité :

- présence d'un processus d'évaluation externe explicite (aucune, simple aveugle, double aveugle, simple non anonymé, double non anonymé) ;
- notoriété de l'éditeur et de la collection ;
- respect des exigences des domaines scientifiques de référence ;
- présence dans ces productions d'un appareil critique lisible, rationalisé (notes et références bibliographiques) s'appuyant sur les références francophones ou étrangères incontournables ;
- affichage de critères de sélection ;
- taux de sélection ;
- caractère récurrent ou non de l'événement ; le cas échéant, ancienneté du colloque et fréquence de la récurrence.

#### 3. Autres produits présentés dans des colloques / congrès et des séminaires de recherche

Les présentations par affiche ont également leur importance, permettant un autre type de dialogue avec les participants.

Par ailleurs, les conférences plénières sur invitation sans support de publication (par exemple séminaires d'unité de recherche) sont aussi des produits de la recherche.

L'unité de recherche identifiera l'ensemble des productions intellectuelles relevant de son périmètre. La production de supports (vidéos, diaporamas, expositions, etc.) permettant une diffusion des produits de la recherche contribuera à appréhender son champ d'action. Ces productions devront explicitement reposer sur des recherches scientifiques (méthodes, expertises, etc.) et contribueront à les rendre accessibles aux publics concernés.

## IV. DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

### 1. Prototypes et démonstrateurs

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

### 2. Plateformes et observatoires

Les plateformes sont des ensembles cohérents d'équipements lourds destinés à l'observation, à la mesure ou à l'expérimentation et, le cas échéant, au calcul intensif, au stockage et au partage de données. La participation à des plateformes et leur utilisation sont des éléments à prendre en considération.

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier la maturité de la plateforme, sa pérennité, son ouverture, son originalité et sa reconnaissance par un organisme de recherche ou par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (feuille de route des infrastructures de recherche), voire par les collectivités territoriales.

Parmi les Indices de qualité, on pourra noter, la présence d'un dispositif de gouvernance, son degré d'ouverture sur l'extérieur ou le taux d'utilisation de la plateforme.

## V. PRODUITS ET OUTILS INFORMATIQUES

### 1. Logiciels

Les logiciels sont d'autant mieux reconnus qu'ils ont fait l'objet d'un dépôt à l'Agence pour la Protection des Programmes (APP).

Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier l'originalité du logiciel, sa diffusion et son impact dans la communauté.

### 2. Bases de données / Cohortes

La constitution des bases de données mises à disposition des chercheurs est une activité laissée à l'appréciation du comité d'experts qui jugera de son impact au sein de la communauté.

### 3. Corpus

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant. Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier l'existence d'ensembles de documents homogènes sous forme de collections, etc. pouvant déboucher sur des productions scientifiques, l'existence de méthodes scientifiques de traitement explicitées, la capacité de mise à disposition des documents au sein de la communauté scientifique.

### 4. Outils d'aide à la décision

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.



## VI. Brevets, licences et d'Éclarations d'invention

Brevets et licences sont des produits reconnus dans des actions de pré-valorisation. Ils sont d'autant mieux reconnus qu'ils couvrent une zone géographique étendue. Le statut du brevet doit être mentionné pour que les experts puissent en apprécier la valeur.

Les formes retenues, et dont la valeur ajoutée augmente, sont indiquées ici dans un ordre hiérarchique croissant d'importance :

- le brevet déposé, qui est un produit de la recherche caractérisé. La déclaration par les unités/équipes des brevets déposés au cours du contrat constitue un facteur différenciant ;
- le brevet délivré, qui est validé, après analyse scientifique, par l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle), par l'Office Européen des Brevets ou un autre office de brevets. Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le nombre de citations éventuelles dans d'autres brevets, ou publications, et leur extension internationale ou non ;
- le brevet valorisé, qui constitue l'aboutissement d'un brevet délivré. Parmi les indices de qualité, on pourra apprécier en particulier le montant du programme de maturation conduit par une structure ad hoc (organisme de transfert, SATT, autre) en vue du transfert vers une entreprise, ou les conditions financières de l'accord de transfert (licence, cession, option sur licence, autres) signées avec un partenaire économique.

## VII. Rapports d'expertises techniques, produits des instances de normalisation

Certains organismes mettent en valeur les rapports d'expertise, rapports qui peuvent engager la responsabilité du ou des signataires (comme par exemple : l'Union Européenne, un organisme scientifique étranger labellisé, le Conseil National des Universités, l'Inserm, le CNRS, l'ANR, l'ANRT, le Hcéres, une Comue, une Université, des sociétés savantes, des collectivités territoriales, des associations...). Ces rapports sont reconnus comme des indices de participation active à la vie scientifique de la communauté ou niveau national ou international.

## VIII. PRODUITS DES ACTIVITÉS DIDACTIQUES

### 1. Ouvrages

Les ouvrages à caractère didactique sont d'autant mieux reconnus comme produits de la recherche qu'ils visent un niveau de formation de type master et doctorat.

### 2. E-learning, moocs, cours multimedia

De plus en plus de publications sous forme de moocs ou de cours multimédia voient le jour. Lorsque la dimension scientifique est avérée, elles sont reconnues comme produits de la recherche.

## IX. PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

### 1. Émissions radio, TV, presse écrite

Ces interventions, orales ou écrites, ont une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

### 2. Produits de vulgarisation : articles, interviews, éditions, vidéos, etc.

Ces produits ont aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

### 3. Produits de médiation scientifique

Ces produits (expositions, stands, etc.) ont aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

### 4. Débats science et société

Ces produits ont aussi une valeur ajoutée pour une unité de recherche, qui peut les faire figurer parmi les produits de la recherche.

## X. AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE

### 1. Créations artistiques théorisées

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

### 2. Mises en scène

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

### 3. Films

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

## C – ACTIVITÉS DE RECHERCHE

### I. ACTIVITÉS ÉDITORIALES

#### 1. Participation à des comités éditoriaux (revues, collections)

Cette activité éditoriale est à prendre en considération par les comités d'évaluation. Elle l'est d'autant plus s'il s'agit d'une revue reconnue dans sa spécialité.

#### 2. Direction de collections et de séries

Cette activité est reconnue comme activité de recherche.

L'édition d'ouvrage relève davantage d'une activité que d'un apport en tant que produit de la recherche.

### II. ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

#### 1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation

La participation à des instances d'évaluation (Hcéres, CoNRS, CNU, etc.) est un observable reconnu et gage de l'implication des membres de l'unité dans la vie de leur communauté scientifique.

## 2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques

Cette activité concerne davantage l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

## 3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)

La participation à des comités d'évaluation (ANR, Hcéres, ERC, etc.) est un observable reconnu par les experts comme une activité de recherche.

Cette activité concerne davantage l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

## 4. Évaluation de projets de recherche

Cette activité concerne plus l'évaluation des personnes que celle de l'unité ; elle témoigne cependant de l'implication des membres de l'unité au service de la communauté.

### III. ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

#### 1. Activités de consultant

L'activité de consultant est reconnue comme activité de recherche si, par-delà l'implication d'une personne, elle constitue une valeur ajoutée pour la politique scientifique de l'unité.

#### 2. Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation

La participation à des instances d'expertise est considérée comme une activité de recherche.

#### 3. Expertise juridique

Ce type d'activité est à prendre en considération le cas échéant.

### IV. ORGANISATION DE COLLOQUES / CONGRÈS

L'organisation de colloques est reconnue comme activité d'animation de la recherche. Le nombre de participants, et la renommée des conférenciers invités sont des critères permettant d'apprécier la qualité de l'organisation.

### V. ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS

La venue de post-doctorants et l'accueil de chercheurs (mise à disposition, délégation) s'apprécient comme des indices d'attractivité de l'unité dont ils deviennent les collaborateurs.

Il est important, en outre, de considérer les actions de collaborations entre unités de pays distincts, qui permettent de mettre en place des programmes d'échanges ou des thèses en cotutelle.

La qualité dépend du niveau des chercheurs et des post-doctorants étrangers recrutés par l'entité.

### VI. INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Le transfert et la valorisation peuvent s'effectuer à travers plusieurs formes de partenariat :

- les laboratoires communs représentent un partenariat très abouti, qui s'inscrit dans la durée et confère souvent une visibilité internationale ;
- les unités mixtes de recherche avec un partenaire industriel illustrent également un partenariat très intégré entre l'unité et l'industrie ; ce partenariat est établi par un contrat, qui repose sur le partage des ressources et des produits de la recherche ;
- le pilotage de consortiums avec participation d'industriels dans le cadre de contrats nationaux (ANR, etc.) ou internationaux ;
- la signature de contrats de recherche avec un industriel (qu'on prendra soin de distinguer des prestations de service) ;
- la convention entre l'unité et une entreprise dans le cadre d'une convention CIFRe ;
- Le partenariat de l'unité avec des industriels dans le cadre des activités programmées, par un institut Carnot.

Plus généralement, les initiatives visant à favoriser les échanges avec le monde socio-économique sont à prendre en compte.

### 1. Contrats de Recherche & Développement avec des industriels

C'est sur un sujet précis que des contrats Recherche & Développement avec des industriels sont établis. Il importe que la confidentialité et la propriété intellectuelle soient préservées, avec l'appui des services Valorisation des tutelles concernées. Souvent de tels contrats sont corrélés à une thèse CIFRe, auquel cas le contrat d'accompagnement doit être explicite.

### 2. Conventions CIFRe

Les doctorats bénéficiant d'une convention CIFRe sont pleinement pris en compte pour l'évaluation de l'implication de l'unité dans la formation doctorale. L'obtention de conventions CIFRe est également un élément permettant d'apprécier les interactions avec les acteurs socio-économiques.

### 3. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)

Il s'agit d'une activité de longue haleine ; aussi, la création de ces laboratoires doit être reconnue à sa juste valeur. Il importe de comprendre comment, au moyen d'un laboratoire commun, le savoir-faire peut être échangé, tout en préservant l'intérêt et la politique de chaque partenaire.

### 4. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques

Ce type d'activités est à prendre en considération le cas échéant.

### 5. Création d'entreprise, de start-up

Cette activité de valorisation doit être analysée dans la durée. Il convient d'apprécier comment s'effectue l'évolution en termes d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de l'unité, mais également en termes de valeur ajoutée pour l'unité.

La création d'entreprise est une étape structurante pour une unité de recherche, dont la valeur doit être reconnue par les experts.

Les unités et leurs équipes internes devront préciser si leurs personnels sont à l'origine de la création d'une start-up, s'ils y assument à titre personnel des responsabilités de consultants, de conseillers scientifiques (article 25.2 de la loi sur l'innovation) ou de dirigeants (article 25.1), et la part d'ETP dévolue à cette activité.

## VII. CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU CARITATIVES

Pour apprécier la qualité de ces contrats, on prendra en considération :

- la responsabilité du pilotage et le niveau d'implication scientifique dans des projets internationaux et nationaux ;
- le rôle de leader dans des réseaux, des réseaux d'excellence des communautés, des associations porteuses de projet, d'infrastructures ou de centres d'intérêt scientifiques ou techniques, à l'échelle internationale, nationale ou régionale.

### 1. Contrats européens (H2020 : ERC, « Défis sociétaux », etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.)

Dans le contexte des contrats européens, un indice de qualité concerne les ERC, mais aussi les résultats des autres appels H2020. Il faut également souligner l'importance des actions internationales souvent inaugurées par des échanges. Leur degré de prise en compte augmente si ces actions sont des réponses à des appels internationaux, qui sont couronnées de succès.

Dans le cas de contrats collaboratifs, la coordination du contrat est un indice de qualité important.

### 2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.)

S'agissant des contrats nationaux (ANR ciblés ou ANR blancs) et des réponses à d'autres appels à projets (collectivités territoriales, associations ou fondations, etc.), il importe de préciser si l'unité est coordinatrice ou partenaire. Le montant et les effectifs engagés au sein de l'unité sont des indicateurs importants.

Le succès à des appels lancés par les organismes (par exemple PEPS, PICS) ou à des appels relevant de la politique des établissements doit également être pris en considération par les experts.

### 3. Contrats avec les collectivités territoriales

Certaines régions soutiennent fortement la recherche au moyen du CPER. Les contrats ainsi obtenus peuvent être importants. Cependant, il est essentiel pour une unité d'avoir un portefeuille de contrats diversifiés impliquant aussi bien les collectivités territoriales que les instances de financement nationales et internationales.

### 4. Contrats financés dans le cadre du PIA

Idex, labex, équipex, SATT, IRT sont des sources de financement de contrats qu'il importe de valoriser, tout en mentionnant la part de responsabilité de l'unité, le montant et les moyens humains engagés et les bénéfices attendus pour l'unité.

Dans le cadre d'appels à projet « Investissements d'avenir » (PIA), la labellisation en tant que Labex, Équipex, etc. est un indice de qualité.

5. Contrats financés par des associations caritatives, des fondations, des établissements privés (ARC, Fondation pour la recherche médicale, Fondation de France, etc.)

Ce type de contrats est à prendre en considération le cas échéant.

## VIII. INDICES DE RECONNAISSANCE

### 1. Prix

Les prix internationaux, les prix de l'Académie des Sciences, les prix de sociétés savantes sont des critères de qualité. On peut également mentionner les prix de thèses délivrés par des associations scientifiques.

### 2. Distinctions

On prendra en considération les médailles du CNRS, les nominations à l'IUF, à l'Académie des Sciences (en France ou dans un autre pays) ou dans des sociétés savantes prestigieuses.

### 3. Responsabilités dans des sociétés savantes

Les responsabilités au sein de sociétés savantes — par exemple l'Académie des Sciences (en France ou dans un autre pays), — sont considérées comme des activités de recherche. La renommée de la société, la durée et le niveau de l'engagement sont des indicateurs de qualité.

### 4. Invitations à des colloques / congrès à l'étranger, séjours dans des laboratoires étrangers

Les conférences sur invitation sont considérées comme des produits de la recherche. On les déclinera selon différentes catégories, d'importance inégale : les conférences plénières, les conférences effectuées lors de sessions sur invitation et les séminaires sans actes.